

SAINTE-CONSORCE



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Extrait du registre des délibérations
de la commission administrative

Séance du mardi 28 mars 2023

Délibération n° 2023 – 01

Nombre de membres :

En exercice : 13
Présents : 7
Pouvoirs : 1
Votants : 8

Date de convocation : 23 mars 2023

Secrétaire de Séance : Laurence PAGNON

Présents : Jean-Marc THIMONIER - Laurence PAGNON – Marylène CELLIER – Odile BELIER COLLONGE - Michel GRAND - Huguette TRONCOSO –Christine LAMAISON

Absent(s) représenté(s) : Pascal DIDELET a donné pouvoir à Jean-Marc THIMONIER

Absents : Geneviève COLINET – Cécile BRINET – Charlotte PIERRAT – Géraldine RIOU – Elisabeth SAGE

Approbation du Compte de Gestion 2022 dressé par Madame le receveur municipal et Monsieur le chef de service comptable

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives s'y rattachant,

Vu le compte de gestion 2022 dressé par Madame BISSON du 01/01/2022 au 31/08/2022 et par Monsieur Jean-Marc GAUCHER du 01/09/2022 au 31/12/2022.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil d'administration décide de :

- **STATUER** sur la conformité du compte de gestion dressée pour l'exercice 2022 par le Receveur Municipal et le chef du service comptable
- **ATTESTER** que le compte de gestion du CCAS n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

Le Président
Jean-Marc THIMONIER

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.
Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture*



Accusé de réception en préfecture
069-266910165-20230328-202301-BF
Reçu le 07/04/2023